



LE MOT DU MAIRE

Nous sommes mi-juillet et la chaleur est bien présente depuis déjà un mois, nul ne peut ignorer le réchauffement climatique avec cette canicule et des orages ici ou là qui se déclenchent en peu de temps avec une rare violence engendrant d'importants dégâts.

L'alerte orange canicule et feu de forêts a déjà été déclenchée plusieurs fois par la préfecture, J'attire donc une grande vigilance pour ne pas occasionner de départ de feu. A ce titre, je rappelle qu'il est impératif de ne pas laisser de terrain en friche aux abords des habitations afin de contenir un éventuel feu et sa propagation aux maisons.

Lors de ces alertes préfectorales, le conseil municipal se montre vigilant pour les personnes vulnérables et isolées, toutefois n'hésitez donc pas à appeler la mairie ou le téléphone d'urgence en cas de besoin.

Nous avons encore trop souvent des appels pour des chiens en divagation qui se montrent agressifs pour certains et rentrent également dans les propriétés privées. Je vous rappelle que les chiens ne doivent pas errer sur la voie publique, notamment pour éviter de causer un accident de la circulation et la mise en danger de la population. Cela a engendré de nombreux dégâts de poules tuées ici ou là, il est impératif que cela ne se reproduise pas !

Le 30 juin dernier, la bibliothèque municipale a baissé le rideau de manière définitive sous sa forme actuelle. Tenue depuis de très nombreuses années par une équipe de bénévoles, le fonctionnement était fragilisé depuis un moment du fait d'un manque de bénévoles ainsi qu'une très faible fréquentation malgré une ouverture tous les dimanches lors de la dernière année, Je remercie chaleureusement les personnes qui se sont investies depuis toutes ces années. Peut-être qu'elle repartira dans quelques temps avec une nouvelle équipe de bénévoles en nombre suffisant pour un bon fonctionnement.

Concernant le commerce local et de proximité ;

-Le 8 mars 2025, un nouveau commerce voyait le jour dans la commune avec l'Epicerie Bulgare tenue par Mme Svetlana KOLEVA. La municipalité accompagne au mieux ce commerce de proximité et je remercie Mme KOLEVA pour son engagement, sa vitalité et sa bonne humeur.

-Le samedi 17 mai, après un congé maternité le micro Fournil de Fanny a rouvert ses portes avec ses produits bio de qualité et une ouverture le mardi après-midi et le samedi matin.

-Notre bar restaurant Au Petit Détour se porte toujours aussi bien animé par la bonne humeur de Claudia et son équipe. Vous pouvez aller vous restaurer tous les midis en semaine et le vendredi pour les soirées pizza/burgers à emporter.

Lors du dernier conseil du 26 juin, le conseil municipal a pris une délibération afin d'accompagner les jeunes de 18 à 25 ans à passer leur permis. Vous retrouverez les modalités dans cette ardoise, mais il est important pour nous de pouvoir soutenir notre jeunesse.

A regret, j'ai par contre dû prendre la décision de ne pas recruter de jeunes de 16 et 17 ans pour l'opération « Argent de poche » cet été. En effet, nous avons des arrêts de travail au sein des services techniques et il n'était pas possible de pouvoir encadrer les jeunes comme il se doit pour cette mission.

Je vous souhaite de passer un très bel été et de bonnes vacances.

Florent COUTANT

CONSEILS MUNICIPAUX

Délibérations du 15 mai 2025

Achat parcelles Bertin – Lotissement Le Verger de la Couère

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'achat des terrains Bertin (environ 2 000 m²) se trouvant dans l'emprise du Lotissement Le Verger de La Couère, cadastrés ZP 80, 81, 79, 84 pour 22.50 € le m², frais en sus,

- Dit que la somme est prévue au budget primitif annexe Lotissement Le Verger de la Couère,

- Autorise M. le Maire à signer auprès de Me Janvier cet acte,

- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Autorisation de signature donation Dabo-Lesimple La Bodinais

Afin de régulariser le tracé actuel de voirie à la Bodinais qui passe sur les parcelles ZX21 et ZX 22 appartenant à la succession Dabo-Lesimple, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte la donation sur la base de 1400€ des parcelles

- Accepte les frais d'acte, dépendant pour 1000€

- Autorise M. le Maire à signer cet acte auprès de Maître Bourmalo ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Polleniz – Frelon Asiatique

M. le Maire expose au conseil municipal le bilan 2024 concernant la lutte contre le Frelon Asiatique auprès de Polleniz. Même si l'année 2024 n'a pas été très impactée, la lutte contre le Frelon Asiatique doit se poursuivre. A ce titre, Polleniz a transmis un avenant de renouvellement de la convention Vesp'action entre la commune et Polleniz.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Souhaite poursuivre cette lutte
- Autorise l'avenant à la convention signée le 09.04.24
- Demande le report de 284€ sur l'exercice 2025
- Engage la commune à la lutte pour 1000€ et
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Tarification salle polyvalente pour évènement repas de classe

Après avoir reçu une demande de réservations pour les repas de classe, il est apparu qu'aucune tarification n'avait été retenue pour ce genre d'évènement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Souhaite qu'une tarification spéciale de la salle polyvalente soit appliquée pour les évènements de repas de classe à destination des pierricais pour 100 €,
- Dit que cette disposition est immédiatement applicable, y compris aux réservations en cours,
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Vœu pour la santé de nos habitants, pour une eau de qualité, pour l'interdiction des produits phytosanitaires dans les aires d'alimentation des captages

Dans cet appel transpartisan, nous, Conseillères et Conseillers Municipaux de Pierric, à l'unanimité, soutenons l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires sur les aires d'alimentation de captage. Nous souhaitons que cette interdiction soit effective dans les plans d'actions de nos captages et qu'elle puisse être transcrite dans la loi.

Liaison vélo Pierric-Derval-Mouais

Dans le cadre de son schéma des itinéraires cyclables, le Département de Loire-Atlantique prévoit la mise en œuvre de liaisons cyclables entre Pierric et Derval et entre Pierric et Mouais. Afin de permettre au Département de poursuivre les études auxquelles nous sommes associés, le Département souhaite une délibération confirmant notre accord sur la proposition de tracé et sur le principe de remise des aménagements à la commune.

Toutefois, notre attention est attirée sur le fait que ce tracé comporte une zone d'interdiction de circulation avec une voie verte à créer.

Le Conseil Municipal prenant connaissance de ces éléments, et après en avoir délibéré, et à l'unanimité, estimant que l'interdiction à la circulation routière est un non-sens pour les différents usagers et non nécessaire à la réalisation du projet,

- Donne son accord sur la proposition de tracé sur le territoire (projet 1),
- S'oppose formellement à ce qu'il comporte une voie verte,
- Accepte le principe de remise des aménagements à la commune.

Dédommagement

À la suite d'un dégât des eaux subis en février 2024 dans un logement appartenant à la commune, les travaux de remise en état du logement ont tardé à être effectués. La consommation électrique de la locataire en a été largement impactée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte un dédommagement pour le surplus facturé de 200€, versé directement aux services EDF
- Donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Délibérations du 26 juin 2025

Déclaration d'Intention d'Aliéner

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la déclaration d'intention d'aliéner relative au projet de vente des biens immobiliers situés :

- Cavareux I 546 et YC 6
- 12, place de l'Eglise AE 108 et AE 255

décide de renoncer à son droit de préemption urbain dans le cadre de ces cessions.

Fonds de Solidarité pour le Logement : appel de fonds 2025

Les contributions communales n'ont pas évolué depuis la mise en place du FSL et représentent 5% en 2025.

Le Département envisage une évolution de ces participations en engageant un travail en ce sens dès cette année.

Toutefois, il nous invite à accroître de 350€ dès à présent notre participation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré
Considérant le montant des sommes allouées sur le territoire pierricais,

Considérant que Pierric doit également faire face aux différentes tensions budgétaires dues aux baisses des dotations et subventions,

Considérant le caractère non obligatoire de la souscription à ce dispositif mais souhaitant toutefois participer à l'effort de solidarité en matière d'accès et de maintien au logement et aux aides énergie/eau,

décide, à l'unanimité, de maintenir pour 2025 son effort pour 73.61 €,

Fixation et répartition du nombre de conseillers communautaires

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
En vue du renouvellement général des conseils municipaux en 2026, de donner un avis favorable à l'accord local qui permettra de fixer à 62 le nombre de sièges du conseil communautaire de REDON Agglomération tel que présenté au conseil.

Marché PAVC

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune de Pierric a conventionné avec les communes voisines de Guémené-Penfao, Conquereuil et Massérac par le biais d'un groupement de commandes dans le but d'effectuer des travaux de voiries communales. Le marché étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été faite et l'analyse des offres a eu lieu le 16 mai. Au vu des Bordereaux des Prix Unitaires, le lot 1 (PATA) a été attribué à l'entreprise EUROVIA, le lot 2 (pontage de fissures) à EUROJOINT, le lot 3 (enduits superficiels) à EUROVIA BRETAGNE, le lot 4 (enrobés hors agglomération) à EUROVIA BRETAGNE et le lot 5 (travaux d'aménagements en agglomération) à LANDAIS ANDRE.

Le conseil municipal, décide d'autoriser M. le Maire à signer les dits-marchés et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Convention Les lombrics

Comme évoqué lors de précédents conseils, il s'avère nécessaire de confier la fauche de l'intégralité des accotements, fossés et talus de la voirie communale de Pierric soit environ 94 km.

L'EARL Les Lombrics représentée par M. Gilles GAUVIN a proposé ses services. Sa proposition de fauche avec combinaison de la collecte de la biomasse a séduit la commission voirie. Une convention a donc été établie pour une durée de 3 ans à compter de sa signature.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, décide d'autoriser M. le Maire à signer cette convention et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Convention Maintenance extincteurs ENSI – Extincteurs Nantais

Afin de répondre aux exigences et aux normes de sécurité incendie, un rendez-vous a été pris auprès de notre prestataire de service Les Extincteurs Nantais.

Ceux-ci ont proposé un contrat de maintenance préventive et corrective des alarmes, des extincteurs, des blocs autonomes d'éclairage de sécurité sur l'ensemble des ERP de la commune pour un coût de 1285.80 € TTC révisable et reconductible annuellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Permis citoyen

La commission « Actions sociales » a travaillé sur l'aide au permis pour les jeunes pierricais de 18 à 25 ans. Une aide financière de 400€ pour financer leur permis de conduire pourra être versée en 2 fois, directement à l'auto-école, en contrepartie d'un engagement citoyen bénévole de 35 h auprès des services municipaux. Une convention a été préparée en ce sens.

Le conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, accepte les termes de la convention d'engagement citoyen, autorise M. le Maire ou son représentant à signer la convention avec le bénévole bénéficiaire, autorise M. le Maire ou son représentant à contacter les auto-écoles du secteur pour la mise en œuvre et le suivi de cette mesure, et autorise M. le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de cette délibération et tout acte qui en serait la suite ou la conséquence.

Avis de la commune sur le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le SCoT constitue un document de planification stratégique qui encadre les politiques d'aménagement, d'urbanisme, de mobilité, d'habitat, de développement économique et de préservation de l'environnement.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de ce document transmis par Redon Agglomération :

- Émet un avis sur le projet de SCoT arrêté, conformément à l'article L. 143-20 du Code de l'urbanisme

- Émet un avis favorable sur le projet de SCoT arrêté du territoire de Redon Agglomération, tel qu'arrêté par délibération du 26 mai 2025

La présente délibération sera transmise à Redon Agglomération et annexée au dossier du SCoT.

Maison d'urgence – renouvellement exceptionnel

M. le Maire expose la situation particulière de l'occupant actuel de la maison d'urgence. Afin de lui permettre de trouver des solutions sereinement à sa problématique, le conseil municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à ce renouvellement exceptionnel jusqu'au 18/09/2025.

ETAT CIVIL

Mariage

Mélina SIMON et Laurent HERON – le 28 juin 2025

Naissance

Djuliann LETORT le 22 juin 2025.

INFORMATIONS DIVERSES

Horaires d'été de la Mairie et de l'Agence Postale :

Ouverture du lundi au vendredi 9h00 – 12h00

Fermeture tous les samedis de juillet et août

Fermeture de l'agence postale du samedi 19 juillet au samedi 9 août, période durant laquelle les instances seront à retirer à la Poste de Guémené-Penfao.

Recensement des personnes vulnérables

Vous avez plus de 65 ans, êtes en situation de handicap, ou en perte d'autonomie ?

Pensez à vous inscrire au registre des personnes vulnérables. Cela nous permet de vous contacter et de vous apporter aide et soutien en cas de risques majeurs (canicule, inondation, incendie, etc.).

L'inscription se fait par mail à contact@mairiepierric.fr ou directement à la mairie, aux horaires d'ouverture. Un proche peut également faire la démarche pour vous.

Atelier numérique

L'Association ACIAH et ses conseillers numériques seront présents les 3èmes jeudis du mois de 10h à 12h à la salle des Perrayers de Pierric. Les prochains ateliers auront lieu les **18 septembre et 16 octobre**.

Repas de la Classe 5

Cette année, vous allez avoir 10, 20, 30, 40, 50, 60, 70, 80 ou 90 ans, vous êtes nés ou vivez à Pierric, cette information est pour vous.

Pour marquer ce passage de dizaine, nous organisons un **repas de classe** qui se déroulera **le samedi 25 octobre 2025 à la salle des fêtes de Pierric**.

Rendez-vous à **12h30** pour une photo souvenir, suivie d'un apéritif, d'un repas le midi et d'un buffet le soir avec petite ambiance musicale pour finir cette journée.

Les enfants nés en 2025 sont conviés à participer à la photo avec leurs parents, puis à l'apéritif.

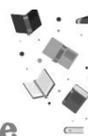
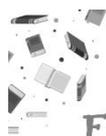
Pour plus de renseignements et/ou s'inscrire, vous pouvez appeler Anne-Sophie Migot au 06 31 19 49 63 avant le 20 septembre 2025.



Exposition archives photographiques

A l'occasion des journées du patrimoine nous organisons une **exposition d'archives photographiques**, le **samedi 20 septembre 2025 de 10h à 17h, dans différents lieux du bourg**. Une belle occasion de partager souvenirs et anecdotes entre générations !

Fermeture de la bibliothèque



Fermeture de la bibliothèque municipale de Pierric



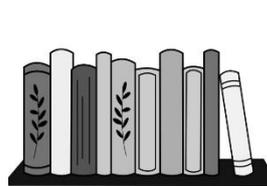
Depuis le 30 JUIN 2025



Malgré l'élan de plusieurs bénévoles pour relancer la bibliothèque, nous avons le regret de vous annoncer sa fermeture.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont investis pour faire vivre ce lieu de culture.

La mairie étudie actuellement des solutions pour que les enfants puissent continuer à accéder aux livres.



Permis citoyen



La commune de Pierric met en place une nouvelle action pour aider les jeunes pierricais à financer leur permis de conduire, tout en les impliquant dans la vie citoyenne.

Comment ça se passe ?

Les jeunes volontaires s'engagent à effectuer 35 heures auprès des services municipaux. En contrepartie, ces derniers perçoivent une aide au financement de leur permis à hauteur de 400€ versée en 2 fois directement à l'auto-école

Objectifs :

- ✓ Favoriser la mobilité des jeunes
- ✓ Faciliter l'accès à l'emploi
- ✓ Encourager l'engagement citoyen

Conditions :

- Avoir entre 18 et 25 ans
- Habiter Pierric
- Être inscrit (e) dans une auto-école et avoir le code de la route
- Être prêt à effectuer 35 heures de bénévolat

Pour postuler :



Déposer une lettre de motivation et un CV à la mairie de Pierric
contact@mairiepierric.fr

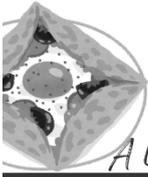


Bérangère Galette et crêpes

Fabrication artisanale de galettes et crêpes

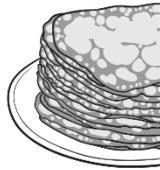
Commandes ouvertes aux **particuliers, associations et professionnels** (minimum 48h à l'avance)

Prestations privées possibles pour vos événements : mariage, anniversaire, fête d'entreprise



OÙ ME TROUVER ?

Tous les jeudis :
Au Vival de Conquereuil
A la charcuterie Potrel de Derval



Intéressé ? Contactez moi:
Bérangère Radigois 06 08 15 90 87
berangeregalettesetcrepes@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Les Perraveurs Pierricais

Les travaux se poursuivent au cimetière et à la fontaine d'Oder, mais surtout nous préparons les **Journées du Patrimoine** qui se dérouleront les **20 et 21 septembre 2025**.

Pour cela nous comptons sur la participation des pierricais.es :

Nous recherchons des objets évoquant la vie quotidienne autrefois : l'école, les travaux ménagers, le jardinage ou le petit bricolage, les repas, la toilette etc. y compris des documents, photos, vêtements ...

Faites-vous connaître dès aujourd'hui au ☐06 31 26 37 21 ou laissez-nous un message à l'adresse mail de l'association : lesperraveurspierricais1@gmail.com

Des **visites** seront organisées sur deux sites patrimoniaux :

- **L'église Saint Guénolé** : le samedi 20 septembre à 10h, 14h et 16 h

- **L'abbaye de Ballac** : le dimanche 21 septembre à 10h, 14h et 16 h

A noter dans vos agendas !

YOGA

Vous recherchez une activité pour vous détendre ? Prendre du temps pour vous ? Venez découvrir le yoga ! Cela vous permettra de réduire votre stress, d'améliorer votre respiration, de fortifier votre dos et d'améliorer votre souplesse. Voici 4 bonnes raisons pour nous rejoindre ! Les cours sont animés par Mme Pavaro Mélanie à partir du **lundi 15 septembre à la salle municipale de Pierric de 19h30 à 20h30 (2 séances de découverte gratuite)**

Contact: Mme Béchade Stéphanie 06 03 83 55 09
Mme Pavaro Mélanie 06 92 33 27 16.

SCNA

Nouveauté 2025-2026 : le FOOT EN MARCHANT!

Ouverture d'une section foot en marchant (entraînement, matchs amicaux, tournoi).

Si vous souhaitez fouler les pelouses à votre rythme et dans un groupe convivial, il sera possible de faire des séances d'essais en septembre, le mardi de 19h30 à 20h45 !

Contact et renseignements : Benjamin GUYOT
06.42.77.34.47 ou bguyot@scna-derval.fr

OGEC de l'École St Guénolé

L'ensemble des membres de l'OGEC vous souhaitent un bel été et vous remercient pour votre soutien tout au long de l'année scolaire !

📁 Collecte de journaux et 🖨️ cartouches d'encre usagées chaque 2^e samedi du mois à la Cana route de Derval

*L'ensemble du Conseil municipal vous souhaite un
bel été !*

VOTEZ POUR LE NOM DE NOTRE BASE DE LOISIRS

Suite à vos nombreuses propositions, trois noms ont été retenus pour baptiser notre base de loisirs.

A vous maintenant de choisir votre préféré ! (Entourer votre proposition préférée) °

Le Spot de la Butte

La Base de la Grée

Le Celtic Parc

Coupon-réponse à découper et à déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie